



# MAIRIE D'UCHAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 17 DECEMBRE 2024

### ----- ARRETE N° 2024-190 -----

**Objet** : arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public sur la rue de la Chapelle, à Uchaux les Farjons, le samedi 21 et dimanche 22 décembre 2024 pour l'organisation de l'événement « vin chaud et châtaignes ».

Le Maire de la commune d'UCHAUX (VAUCLUSE),  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Voirie Routière,  
VU la demande en date du 09 décembre 2024 par laquelle Monsieur DELOYE Denis sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour l'organisation du vin chaud et châtaignes le samedi 21 et dimanche 22 décembre 2024,

## ARRETE

**Article 1** : le stationnement et la circulation seront interdits sur la rue de la Chapelle du samedi 21 décembre 2024 à 10h00 au dimanche 22 décembre 2024 à 10h00 en vue de l'organisation de l'événement « vin chaud et châtaignes ».

**Article 2** : la signalisation nécessaire sera fournie par les services municipaux et mise en place par les organisateurs.

**Article 3** : le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration, de dégradation ou de salissure constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4** : le présent arrêté sera affiché en Mairie et par les soins du permissionnaire à chaque extrémité de la rue.

**Article 5** : Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Uchaux, le 17 décembre 2024  
Monsieur le Maire,

Joseph SAURA